

2026-2027



S^t Joseph
La Salle - Vannes

Frères des Écoles Chrétiennes



LIVRET D'ACCUEIL ET DE SUIVI DES ÉTUDIANTS

Nom :

Prénom :

Classe :



www.stjo-vannes.com



Sommaire

- 3 Le mot de la direction
- 4 Projet éducatif des écoles Lasalliennes
- 5 Les personnes référentes
- 6 Le Campus La Salle France (carte p28)
- 7 Le Campus Saint-Joseph La Salle
- 8 Nos formations

9—14 LA VIE ÉTUDIANTE

- 9 Règles du “bien vivre ensemble”
- 10 La Pastorale • Le BDE
- 11 La Sécurité sociale étudiante • Les bourses
- 12 La vie au Campus Saint-Joseph La Salle
- 13 Les stages
- 14 L'internat

15—19 INFORMATIONS PRATIQUES

20—21 L'OFFRE POST-BAC DU RÉSEAU LA SALLE

22 PLAN DU CAMPUS

23—27 REGLEMENT DES ÉTUDIANTS

29 PRENDRE RENDEZ-VOUS / CONTACTS

LE MOT DE LA DIRECTION



Emmanuel Braud

C'est avec une très grande joie que nous vous accueillons au Campus Saint-Joseph La Salle de Vannes et nous vous remercions pour votre confiance. Nous espérons vivement que vous y trouverez les conditions nécessaires vous permettant de mener à bien votre projet de formation.

Etablissement catholique d'enseignement placé sous la tutelle des Frères des écoles chrétiennes, Saint-Joseph La Salle est un établissement qui accueille 950 élèves de la troisième prépa métiers à l'enseignement supérieur. Le pôle Enseignement supérieur, reconnu "Campus La Salle" compte 150 étudiants qui se répartissent entre différentes formations : cinq sections de BTS, une FCIL, un CS et un Bachelor.

Vous rejoignez un établissement dont les partenariats, au niveau local, national ou international sont nombreux, vivants et riches.

L'établissement se veut ambitieux et exigeant, ouvert à tous, respectueux du choix de ses élèves, attaché aux valeurs de respect, d'écoute, de solidarité et de bienveillance.

Avec l'équipe pédagogique et éducative, nous vous souhaitons une très belle année.

La direction



LE RÉSEAU D'ENSEIGNEMENT LA SALLE DANS LE MONDE :

Le réseau d'enseignement La salle est le premier au monde par son ampleur.

1600

CENTRES DE
FORMATION.

79

PAYS

1 MILLION

D'ÉLÈVES

75

UNIVERSITÉS

90.000

ÉDUCATEURS ET
COLLABORATEURS LAÏCS.

Projet éducatif des écoles Lasalliennes

sous tutelle des frères des Écoles Chrétiennes.

Notre projet puise son origine dans le Projet Éducatif Lasallien initié par Saint Jean-Baptiste de La Salle (1651 – 1719), fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes.

“Qu'ils instruisent avec toute l'application possible tous les écoliers dont ils sont chargés, qu'ils n'en négligent aucun, et que l'application qu'ils ont soit égale envers tous et plus grande même à l'égard des plus ignorants et des plus négligents.”

AVEC ET POUR LES JEUNES

L'école Lasallienne est au service des jeunes et prioritairement des pauvres.

Elle place les enfants et les jeunes au centre de son organisation et de ses préoccupations.

Elle a le souci d'aider les enfants et les jeunes en difficulté.

ENSEMBLE ET PAR ASSOCIATION

L'école Lasallienne conçoit l'éducation comme une oeuvre collective.

Elle développe le travail en équipe et les partenariats.

CONSTRUIRE L'HOMME ET DIRE DIEU

L'école Lasallienne veut éduquer en enseignant et évangéliser en éduquant.

Elle s'efforce de donner aux jeunes des repères pour la construction de leur personnalité.

Elle offre à chacun la possibilité de construire son identité en relation avec le Dieu de Jésus Christ.

Dans une fidélité à Saint-Jean Baptiste de La Salle, le campus Saint-Joseph – La Salle reste attentif aux besoins des jeunes d'aujourd'hui.

Les personnes référentes

Les étudiants sont amenés à côtoyer les personnes suivantes :



M. Rampini
Chef d'établissement



M. Le Garrec
Directeur Délégué aux
Formations Professionnelles
et Techniques



M. Braud
Directeur adjoint en charge
de l'Enseignement Supérieur



Mme Nahélou
Responsable
de la Vie Scolaire



M. Burguin
Vie Scolaire
Enseignement Sup



Mme Le Vagueresse
Animatrice Pastorale



Mme Tabard
Accueil



Mme Danet
Administration



Mme Jégousse
Comptabilité



Mme Launay
Stage,
Inscription examen

“En France, la mise en place du réseau « campus La Salle » manifeste notre désir de développer des formations post-bac qui se caractérisent par la qualité des études et le sérieux de la formation, dans un souci de compétence professionnelle, d’attention aux personnes et de service des jeunes et de la cité”.

Frère Jean-Paul Aleth.

Le Campus La Salle France



Depuis septembre 2014, un certain nombre de structures portent le label “Campus La Salle”. Il est donné aux établissements lasalliens qui offrent aux élèves un environnement étudiant (projet éducatif spécifique pour le supérieur, infrastructures dédiées, accompagnement, etc...)

Surtout ce “label qualité” identifie les établissements dont les formations supérieures sont **empreintes des valeurs lasalliennes**.

+ de 100
cursus différents
dans l’enseignement
supérieur

Les établissements “Campus La Salle” proposent, en France, plus de 100 cursus différents dans l’enseignement supérieur (liste des formations pages 20 et 21)

Ces établissements sont proches du monde professionnel, tant par la délivrance de diplômés à forte employabilité que par les nombreux stages.

Ces parcours ouverts sur le monde intègrent des séjours à l’étranger au travers de différents dispositifs tel Erasmus+.

Ces valeurs lasalliennes qui nous unissent :

“Le professionnel formé dans le réseau La Salle possède une vision transversale de son environnement ; l’humain est au cœur des dispositifs. Il a reçu une formation pratique et novatrice, basée sur des connaissances scientifiques, technologiques et en sciences humaines.

Il a une vocation au changement, au leadership et à la flexibilité.

C’est un homme ou une femme investi(e), prenant part activement à ses propositions. Il oeuvre dans un environnement local et mondial.

Les professionnels, formés dans le réseau La Salle, sont en capacité de transformer le monde... Et vous ?”

Extrait de la charte “La Salle Universities Europe”.

→ [Carte des campus La Salle en France : P 28](#)



Le campus Saint-Joseph La Salle



La présence des Frères des Ecoles Chrétiennes à Vannes remonte à **1752** où ils sont appelés pour ouvrir une école chrétienne et gratuite. A cette époque, Vannes qui est le siège de l'amirauté est un port très attractif. Les frères ont le souci de former les jeunes à un métier. Ils organisent de 1760 à 1789 un cours et une école d'hydrographie.

L'école Saint-Joseph est officiellement inaugurée le 10 janvier 1884 avec 400 élèves.

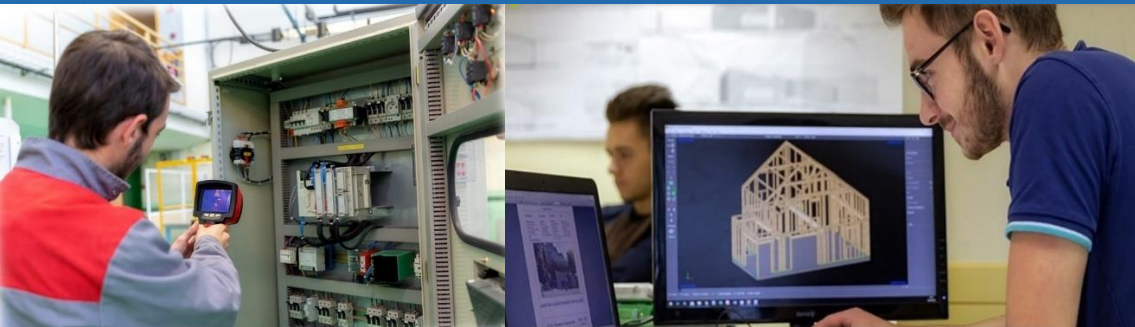
En 1926, à côté du primaire, s'ouvre une section technique (menuiserie, serrurerie, comptabilité) qui sera transférée sur le site actuel de Kergy en 1967.

Depuis, elle n'a cessé de se développer avec la construction de nouveaux bâtiments et l'ouverture de nouvelles sections générales, technologiques et professionnelles.

Au niveau de **l'enseignement supérieur**, la première ouverture s'est faite par un BTS Assistance Technique d'Ingénieur puis suivront les autres sections Electrotechnique, Maintenance des Systèmes, Systèmes Constructifs Bois & Habitat et enfin Fluide Energie et Domotique. Notre Campus compte aujourd'hui environ 130 étudiants.



Environ
130
étudiants



campus
La Salle*

Nos formations

- ▼ BTS Assistance Technique d'Ingénieur
- ▼ BTS Electrotechnique
- ▼ BTS Fluides Energie et Domotique
Option Domotique et Bâtiments Communicants
- ▼ BTS Maintenance des Systèmes
Option Systèmes de Production
- ▼ BTS Systèmes Constructifs Bois et Habitat
- ▼ Certificat de Spécialisation Cybersécurité

- FCIL Maintenance des Equipements
- ▼ Electroménagers et Audiovisuels

➔ Plus de renseignements sur : <https://stjo-lasalle-vannes.fr/>



La vie étudiante

Règles du “bien vivre ensemble”

→ Les règles de vie sont détaillées dans la seconde partie de ce livret (pages 24 à 27).

Il est important de rappeler quelques règles fondamentales pour bien réussir son année scolaire, tout d’abord :

- Il est indispensable d’**arriver à l’heure en cours**, tout retard peut être une source de perturbation pour la classe et le professeur.
- De plus, il faut rappeler que **chaque absence doit être justifiée** par les parents ou par l’étudiant majeur.
- En cas d’absence, vous devez contacter le lycée par téléphone ou par mail.
- La **présence aux cours est OBLIGATOIRE**, donc les rendez-vous comme les leçons de code, médecin ou dentiste devront être pris en dehors du temps de travail.
- **L’assiduité** aux cours est la condition primordiale d’un travail efficace. Aussi, des sanctions sont prévues à l’encontre des étudiants enclins à multiplier les absences pour des raisons non valables.



La Pastorale

L'adjoite en pastorale scolaire, Mme Véronique LE VAGUERESSE, est là pour vous accueillir pour des moments d'échanges ou pour des haltes spirituelles.



Le BDE

Association loi de 1901, le Bureau des Etudiants est renouvelé chaque année, élu par les différents délégués des classes de l'enseignement supérieur.

Le BDE se compose d'un président, un vice-président, un secrétaire, un vice-secrétaire, un trésorier et un vice-trésorier.

Son objectif est d'animer la vie du Campus et de dynamiser le quotidien de l'école :

- préparation de la journée d'intégration,
- participation à l'organisation de la soirée de remise des diplômes,
- animation de la cafétéria du bâtiment M,
-



Bourse pour les étudiants de l'enseignement supérieur

Simulation de bourse

Pour savoir si vous pouvez obtenir une bourse sur critères sociaux, connectez-vous sur le site www.simulateur.lescrous.fr et faites une simulation. Vous aurez alors une indication sur le montant de l'aide possible. Exemple : les résultats compris entre 0 bis et 7 indiquent le montant de bourse.

Le Dossier Social Etudiant (ou DSE) est la procédure unique de demande de bourse et de logement en résidence universitaire.

Le Dossier Social Etudiant doit être constitué chaque année.

Vous devez faire votre demande par internet à partir du 15 janvier et jusqu'au 31 mai pour la rentrée universitaire suivante.

Les demandes se font sur internet. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur : www.etudiant.gouv.fr

La bourse est attribuée en fonction de trois critères : les revenus de la famille, le nombre d'enfants à charge fiscale de la famille et l'éloignement du lieu d'études.

La bourse sur critères sociaux est versée en dix mensualités (de septembre à juin)

CONTACT : Antenne de VANNES

Campus de Tohannic

9 rue André Lwoff

56000 Vannes

02 97 46 09 08

ru.vannes.@crous-rennes.fr

La Sécurité sociale étudiante

Vous restez affilié à votre régime de Sécurité sociale actuel (en général celui de vos parents) et vous n'avez aucune démarche à effectuer, ni de cotisation à la Sécurité sociale à payer. Il vous reste juste quelques bons réflexes à adopter :

- Ouvrez votre propre compte sur ameli.fr.
- Envoyez votre RIB personnel, si ce n'est pas déjà fait.
- Envoyez votre déclaration de médecin traitant, si ce n'est pas déjà fait.
- Mettez à jour votre carte Vitale (dans une pharmacie, dans votre caisse d'Assurance Maladie...).

CONTACT :

Si vous souhaitez contacter l'Assurance Maladie, téléphonez au **3646**.

La vie au Campus



CONSEILS DE CLASSE

Les conseils de classe ont lieu en milieu et en fin de semestre. Ils réunissent les enseignants et les délégués de classe. Ce conseil est mis en place pour examiner votre travail, votre comportement et donner des conseils pour l'orientation.



DÉTENTE

La cafétéria des étudiants est située dans le bâtiment M. C'est un endroit de détente et de convivialité. Cet espace est équipé d'un distributeur de boissons, d'un babyfoot, d'un piano...



RESTAURANT SCOLAIRE

Il concerne essentiellement les élèves du lycée. Les étudiants préfèrent généralement déjeuner au R.U situé au 78 rue des Vénètes (10 minutes à pied du campus). Le R.U est ouvert de 11h30 à 13h30. Le prix d'un repas complet est de 1€ pour tous les étudiants. Les étudiants doivent obligatoirement utiliser leur **compte Izly** préalablement activé. Izly (<https://www.izly.fr/>) est le système de paiement des Crous. Ce mode de paiement vous permet d'effectuer en quelques clics et en toute sécurité le paiement de vos repas dans l'ensemble des Resto U' et Cafet' au Crous Rennes-Bretagne.



PARKING DU LYCÉE

Un parking est à la disposition des étudiants, boulevard des Îles. Les étudiants ne sont pas autorisés à se garer sur le parking réservé aux professeurs.



SALLES DE TRAVAIL

Plusieurs salles sont accessibles en dehors des heures de cours. Leurs accès sont accordés à la rentrée par la direction et la vie scolaire.



Programme



Erasmus+

Les stages



STAGES

Durant la première et deuxième année de BTS, des stages d'une durée de 8 semaines environ sont obligatoires (durée variable selon les formations)



STAGES À L'ÉTRANGER

Chaque année nous proposons aux étudiants de BTS de réaliser leur période de stage à l'étranger dans le cadre du programme ERASMUS+. Les destinations sont variées : Belgique, Bulgarie, Tchéquie, Danemark, Allemagne, Estonie, Irlande, Grèce, Espagne, Croatie, Italie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Hongrie, Malte, Pays-Bas, Autriche, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovénie, Slovaquie, Finlande, Suède...

L'avantage de ce stage est qu'en plus de se perfectionner dans la langue, les étudiants bénéficient d'une expérience professionnelle, culturelle et humaine. Il s'agit donc d'un grand plus sur le marché de l'emploi.

Plus d'info sur le site du consortium : <https://campuslasallebzh.com/>





Informations pratiques



INTERNAT

C'est un service rendu aux familles. L'internat est mixte et accueille près de 190 élèves. Par manque de place, l'internat accueille en priorité les élèves du lycée général, technologique et professionnel. Les places restantes sont mises à disposition des étudiants. Le règlement intérieur de l'internat est adapté pour les étudiants.



HORAIRES DE L'INTERNAT

8h-15h45 : Pas d'accès aux chambres.

7h00 – 12h00 -18h50 : Accès au self.

Seuls les internes sont autorisés à pénétrer dans l'internat.

L'internat est fermé le week-end, les jours fériés et pendant les vacances scolaires.



SANTÉ -INFIRMERIE

Tout étudiant malade sera dirigé vers l'accueil (bât.

A). Vous trouverez des premiers soins, des conseils, et une écoute, si besoin.



Présence d'un DÉFIBRILLATEUR CARDIAQUE (DAE) à l'accueil de l'établissement et au gymnase.





LES LIGNES KICEO

Le réseau KICEO met à disposition des bus afin de faciliter les déplacements dans la ville et l'agglomération.

Le site permet de connaître les horaires en temps réel. En ce qui concerne le campus, **les bus arrivent à l'arrêt KERGYPT, situé en face de l'établissement.**

→ Plus de renseignements sur : www.kiceo.fr



SNCF

Pour les trajets un peu plus longs à effectuer en train, on vous invite vivement à vous rendre sur le site. Vous pourrez ainsi organiser vos voyages comme bon vous semble. Nous vous rappelons que des tarifs réduits existent pour les étudiants ainsi que pour les bus. **LGV Paris-Vannes (2h40)**

→ Plus de renseignements sur : www.sncf.com/fr



COMMERCES A PROXIMITÉ

Plusieurs centres commerciaux sont à proximité de l'établissement dans les quartiers de Kerlann, Kercado, Cliscouet...)

Plusieurs centres commerciaux et petits commerces de proximité : presse, boulangerie, épicerie, pharmacie, banque dans les quartiers de Kercado (à 1 kilomètre), de Kerlann (1,5 km) ou de Cliscouet (à 1,7 km).



OFFICE DU TOURISME

CONTACT :

Quai Eric Tabarly CS23921, 56039 Vannes

02 97 47 24 34

tourisme@golfedumorbihan.bzh

www.golfedumorbihan.bzh



HÔTEL DE VILLE DE VANNES

CONTACT :

Place Maurice Marchais

56019 VANNES

02 97 01 60 00

www.mairie-vannes.fr



Sortir

SALLES DE SPECTACLES

L'Echonova

Ouverte en mars 2010, L'Echonova est un lieu dédié aux **musiques actuelles** qui regroupe diffusion, création, information, conseil, action culturelle et accompagnement artistique des projets tant amateurs que professionnels. L'Echonova est située à Saint-Avé. www.lechonova.com

L'Auditorium des Carmes

Les concerts de musique classique et de musiques du monde sont joués à l'auditorium des Carmes, composante du conservatoire de musique de Vannes situé rive droite du port de plaisance.

Le palais des Arts et des Congrès

Les pièces théâtrales sont représentées au théâtre Anne de Bretagne, localisé dans le Palais des Arts et des Congrès. www.palaisdesartsetdescongres-vannes.fr

CINÉMAS

- Le « *cinéville La Garenne* », 12 Bis Rue Alexandre Le Pontois.
- Le « *cinéville Parc-Iann* », Rue Aristide Boucicaut

MUSÉES

Musée des Beaux-Arts, la Cohue

La Cohue est un mot d'origine bretonne utilisé au Moyen Âge pour désigner les lieux de marché dans les villes. Sa partie la plus ancienne remonte au XIII^e siècle. Situé au cœur de la ville face à la cathédrale Saint-Pierre de Vannes, le lieu a deux usages. Le rez-de-chaussée abrite le marché ; à l'étage, siège le palais de la justice ducale.

Devenue propriété de la ville en 1813, la Cohue est transformée en théâtre qui fut actif jusque dans les années 1950. Le bâtiment fut restauré à partir de 1970 avant de rassembler, depuis 1982, les collections de peintures et de gravures de la ville et de présenter de grandes expositions. 15 Place Saint-Pierre, www.mairie-vannes.fr/la-cohue

Musée d'histoire et d'archéologie, Château-Gaillard

L'ancien Hôtel du Parlement de Bretagne ou Château-Gaillard, est un ancien hôtel particulier situé dans la commune française de Vannes dans le Morbihan. Construit au début du XV^e siècle, Château Gaillard abrite le musée d'histoire et d'archéologie. La majorité des objets proviennent des fouilles réalisées dans les grands monuments mégalithiques et sur les nombreux sites gallo-romains de la région.

2 rue Noé - www.mairie-vannes.fr/chateau-gaillard

Galerie des Bigotes (5, rue de la Bienfaisance)

Un lieu d'expression artistique (peinture, sculpture, gravure, photo) répondant aux besoins des artistes locaux. L'occasion aussi d'établir de vrais échanges entre les artistes et le public.

Les Bigotes sont gérées par un comité de pilotage, composé d'un comité artistique chargé de la programmation accompagné et soutenu par la municipalité. Le comité artistique est composé des associations Contraste, In Visu, les Ailes Du, l'Association des Amis de l'Art contemporain du Musée de Vannes et d'artistes locaux.





ACTIVITÉS SPORTIVES

Streetpark

1000 m², ouvert aux amateurs de trotinettes, rollers, BMX et skate.
Promenade de la Rabine

Piscine Vanocéa

20 Rue Emile Jourdan
02 97 62 68 00

Piscine de Kercado

26 Rue Winston Churchill
02 97 62 68 00

Piscine Municipale Foch

25 Avenue Maréchal Foch à Brest
02 98 33 21 90

Bowling le Master

Parc du Golfe rue Gilles Gahinet
02 97 46 09 00

Patinoire

6, rue Georges Caldray
02 97 40 91 23

Ecole de voile Les Glénans

45 rue Ferdinand Le Dressay
02 97 44 31 16
www.glenans.asso.fr

ORIENTATION

C.I.O. (centre d'information et d'orientation)

Vous pouvez vous y rendre sans RDV. Un conseiller vous recevra et vous pouvez consulter une documentation plus approfondie sur les formations et les professions.
3, allée du général Le Troadec
02 97 01 86 21

Mission Locale de Vannes

La Mission Locale de Vannes a pour mission, l'accueil, l'information, le suivi et l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans en recherche d'emploi ou de questions (formation, logement, santé...)
1 rue de la loi - 02.98.43.51.00
www.mlpvannes.org

BIJ (Bureau Information Jeunesse)

Actions, activités, prestations Le B.I.J est un espace documentaire où l'accueil est gratuit, personnalisé et modulé selon la demande. L'information respecte le secret professionnel, l'impartialité et l'anonymat. Vous y trouverez : de nombreuses informations concernant les formations, les métiers, l'alternance, le logement, la santé, partir à l'étranger, jobs, les aides financières, le transport, les aides aux projets, les loisirs... Vous pourrez également y consulter des offres de jobs, de logement et de bénévolat.
22 avenue Victor Hugo
02 97 01 61 00 - www.bij-vannes.fr

♥ SANTÉ

Centre Hospitalier Bretagne Atlantique - Chubert

20 boulevard du Général Maurice Guillaudot - 02 97 01 41 41

www.ch-bretagne-atlantique.fr

Hôpital Privé Océane

11 rue du Docteur Joseph AUDIC - Le Ténéio – 02 97 62 57 30

Drogues et conduites addictives

Association Douar Nevez :

Consultations pour tout type d'addiction, avec ou sans produit.

6 rue du Capitaine Jude - 02 97 01 34 18

www.douarnevez.com

Drogues info service : 0800 23 13 13

De 8h à 2h (ouvert 7j/7). Anonyme et gratuit (poste fixe).

www.drogues-info-service.fr

Mal-être

La maison des adolescents

Dépression, troubles alimentaires, problèmes avec des parents...

Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00. 24 rue Pierre Ache.

02.97.01.33.21

Le Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)

FJT du Mené - 14 avenue Victor Hugo - 06.48.60.62.40

Le Centre médico psycho-pédagogique (CMPP)

35 rue des Grandes Murailles - 02 97 47 11 25

Service Universitaire de médecine préventive

consultations médicales sur rendez-vous

Campus de Tohannic, Faculté des Sciences, bât. Yves Coppens

02 97 01 27 21

Contraception, sexualité, I.S.T, SIDA :

Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD)

CHBA - 02 97 01 99 55

→ NUMÉROS D'URGENCE

SAMU : 15

Pompiers : 18 (112 portable)

Police : 17 (112 portable)

Centre Anti-poison : 02 99 59 22 22

Pharmacie de garde : 32 37

SOS médecins : 36 24



BAC + 3

- Licence professionnelle Automatismes Industriels
- DCG Diplôme de Comptabilité et de Gestion
- DE Conseillère en Economie Sociale Familiale
- DTS Imagerie médicale et Radiologie Thérapeutique
- Licence professionnelle Distribution Electrique et Performance Energétique
- Licence professionnelle Médias numériques associés aux technologies de l'image et du son
- Licence professionnelle Assistant Import Export
- Licence professionnelle Aménagement Paysager
- Licence professionnelle Bâtiment et Construction
- Licence professionnelle Contrôle et Expertise du Bâtiment
- Licence professionnelle Coordinateur Technique en Intégration des Energies Renouvelables Electriques
- Licence professionnelle Energies et génie climatique
- Licence professionnelle Ingénierie Simultanée en Conception Numérique de Produits
- Licence professionnelle Maintenance Portuaire et Navale
- Licence professionnelle Maitrise de l'Energie et des Energies Renouvelables
- Licence professionnelle Management des Organisations, spécialité Gestion Comptable et Financière
- Licence professionnelle Métiers de la maîtrise de la demande en énergies et des énergies renouvelables
- Licence professionnelle Systèmes d'électronique marine embarqués
- Responsable de centre de profit en distribution
- Technicien Supérieur en Géologie
- Valorisation touristique des produits des terroirs et de la gastronomie
- Bachelor en hydrothérapie et bien être
- Bachelor ingénierie
- Bachelor en informatique et réseaux ESAIP
- Bachelor International Data Manager ESAIP
- Bachelor Marketing et Communication
- Bachelor Chargé des Ressources Humaines
- Bachelor Tourisme
- Bachelor Gestion de la paie, Environnement social et RH
- Bachelor chargé de clientèle assurance et banque
- Bachelor responsable de zone import export
- Bachelor responsable Marketing Opérationnel

BAC + 4

- Administrateur des Systèmes d'Information
- Chef de projet en communication
- Chef de projet marketing
- Chargé de com, nouveaux médias

- Génie Mécanique et Civil, Automatique, Robotique, spécialité Mécatronique
- MBA 1 Manager du Développement International

BAC + 5

- DSCG Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion
- Ingénieur Agriculture
- Ingénieur Alimentation et Santé
- Ingénieur Bois, construction, énergie, négoce
- Ingénieur Energie Exploitation Maintenance
- Ingénieur Généraliste Arts & Métiers ECAM
- Ingénieur Génie Industriel et Mécanique
- Ingénieur ECAM engineering
- Ingénieur Géologie et Environnement
- Ingénieur en science de la terre et environnement
- Ingénieur Informatique et Réseaux ESAIP
- Ingénieur Sécurité, Environnement et Prévention des Risques ESAIP
- Chef de Projet international en informatique et réseaux ESAIP
- Master of Science en Digital & Big Data For Value ESAIP-ESSCA.
- MSS e-business & information Security ESAIP
- Master "Management" Parcours Action éducative internationale et interculturelle
- Master en Management de la Sécurité Alimentaire des Villes
- Master des sciences agriculture urbaine et villes vertes
- Master éco bio valorisation
- Master en Management de l'Approvisionnement des Filières Agricoles
- Master marketing commerce alimentaire
- Ingénieur en agronomie et agro. industrie
- Master of science Agricultural data management and decision models
- Master in Plant Breeding
- Master Métiers de l'Enseignement de l'Education et de la Formation
- MBA 2 Manager du Développement International

BAC + 6

Mastère Spécialisé Manager de l'amélioration continue

→ Ces parcours sont proposés :

- en formation initiale
- formation par la voie de l'apprentissage
- alternance
- contrat de professionnalisation.
- Formation continue
- VAE

Plan du campus



campus
La Salle★

REGLEMENT DES ÉTUDIANTS



Règlement des étudiants

Le Campus Saint Joseph-La Salle de Vannes entend mettre en œuvre le projet d'éducation Lasallienne (Frères des Ecoles Chrétiennes) et répondre à la confiance des familles qui acceptent les principes humains et chrétiens dont s'inspire l'éducation donnée à leurs enfants.

La Communauté Educative du campus s'efforce de proposer aux jeunes une formation intégrale ouverte à la vie et éclairée par l'Évangile. Pour cela, elle recherche les moyens susceptibles de favoriser les acquisitions des savoirs, l'apprentissage de la vie en groupe, ainsi que l'épanouissement humain.

En instaurant un climat évangélique respectueux des personnes, le campus aide les jeunes à éveiller et développer leur dimension spirituelle qui contribue à fonder une vie pleinement humaine.

Le Brevet de Technicien Supérieur est un diplôme d'insertion professionnelle mais ouvre aussi à la poursuite d'études. Les équipes éducatives s'engagent à répondre au mieux à ce double objectif, en mettant en œuvre des dispositifs d'accompagnement scolaire, d'ouverture aux autres et au monde, de prise d'initiative et de préparation à l'emploi.

Ce règlement ne veut pas être une contrainte, mais bien plutôt le garant de l'épanouissement de la personnalité des étudiant(e)s.

L'INSCRIPTION AU CAMPUS SAINT JOSEPH - LA SALLE SUPPOSE L'ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT

1 - COMMUNICATION

Tous les membres de la communauté éducative peuvent recevoir les étudiant(e)s et / ou les familles sur rendez-vous. Ce rendez-vous peut être pris par téléphone ou par Pronote.

Le campus met à disposition des professeurs, du personnel éducatif et administratif, des étudiants et des parents l'outil de communication informatique « PRONOTE ». Chaque utilisateur s'y connectera régulièrement à l'aide d'un code confidentiel envoyé par mail au responsable légal en début d'année scolaire. Cet espace permet aux parents d'avoir une vision globale de la scolarité de leur enfant.

Cet outil est accessible depuis la page d'accueil du site internet du campus : <http://www.stjo-vannes.com>

Il permet à chaque utilisateur, selon son profil, d'avoir les informations concernant : l'emploi du

temps quotidien, le suivi des absences, des retards, des résultats d'évaluations, des sanctions, le cahier de textes, une messagerie personnalisée.

Les absences pourront également être notifiées et justifiées via cet espace directement sur la page d'accueil ou dans l'onglet communication. Les bulletins de l'année, découpée en semestres, sont consultables sur PRONOTE.

2 - ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

•Horaires

L'établissement accueille les étudiants du lundi au vendredi de 7H30 à 17H30 selon leur emploi du temps, avec pauses de 15mn à 9H50 (reprise à 10h05) et à 15H20 (reprise à 15h35).

Les étudiants internes dépendent des règles de vie de l'internat de 17H30 à 7H55.

•Carte d'identité scolaire / Etudiante

Elle est attribuée à chaque étudiant(e) au début de sa scolarité au campus Saint Joseph - La Salle pour tout le cycle. Elle permet l'accès à l'établissement, au self et à l'édition d'un ticket de retard en cours. Tout étudiant(e) doit être en possession de sa carte car elle peut être demandée au sein de l'établissement.

En cas de perte, le renouvellement de la carte sera effectué auprès du secrétariat et facturé 10€.

•Utilisation des locaux et espaces communs

CDI : Possibilité de se rendre au CDI, suivant les heures d'ouverture.

Cafétéria des étudiants : Elle est ouverte tous les jours de 7h45 à 19h00 (*hormis le vendredi : fermeture 17H30*). C'est un lieu de travail et de détente sous l'entière responsabilité des étudiant(e)s.

Salle de restauration : Le self de l'établissement est accessible aux étudiant(e)s. S'ils s'y inscrivent, ils devront y déjeuner, conformément à leur inscription. A partir du 1^{er} octobre, aucun changement de régime ne sera accepté. Toute absence aux repas est notifiée par SMS aux parents et comptabilisée comme toute autre absence. Pour des raisons de sécurité sanitaire, le repas est pris entièrement au restaurant scolaire où ne peut être consommée que de la nourriture produite par la société de restauration. Aucun(e) étudiant(e) ne doit manger à l'intérieur des locaux, autre que le restaurant scolaire

Parking de voitures : Un parking est à la disposition des étudiants, boulevard des îles. Il leur est interdit d'utiliser le parking professeurs. Ils ne doivent pas monter et rester dans leur véhicule pendant le temps scolaire, particulièrement lors des temps de pause sous peine de se voir supprimer l'accès aux parkings. Le parking est soumis au règlement de l'établissement avec les mêmes obligations et restrictions.

Le respect du code de la route et de sa signalisation est de rigueur dans l'établissement. Le non-respect de celui-ci entraînant un dommage matériel et/ou corporel sera de la seule responsabilité du contrevenant.

Parking de 2 roues. Les étudiant(e)s ont la possibilité de garer leurs 2 roues à l'intérieur de l'établissement sur l'emplacement réservé. L'accès à cet emplacement doit se faire à vitesse réduite pour la sécurité de tous. La circulation en skate-board, rollers, trottinette, vélo... est interdite dans l'enceinte du campus. L'usage du skate-board est toléré sur la piste d'athlétisme, avec des équipements de protection.

3 - ORGANISATION ET SUIVI DES ETUDIANTS

Présence des étudiant(e)s dans l'établissement : L'assiduité et la ponctualité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation sont obligatoires pendant toute la durée des études. Les rendez-vous personnels (*banque, mairie, préfecture, leçon de conduite...*) sont interdits sur les heures de cours. Toute absence ou retard devra être justifié par la **présentation d'un justificatif officiel** (*certificat médical, convocation...*) au bureau de la Vie Scolaire. A noter qu'un mot de la famille de l'étudiant(e) n'est pas nécessairement un justificatif d'absence recevable. Il sera laissé à l'appréciation de la vie scolaire.

Absence ou retard prévisible : Il doit être justifié **au préalable**.

Absence imprévisible : L'étudiant(e) doit le jour même en aviser l'établissement et, dès son retour, justifier son absence par un justificatif officiel.

Pour toute absence non déclarée, les familles sont informées par SMS, téléphone ou par courrier. Si l'assiduité ou la ponctualité ne sont pas respectées, ou correctement justifiées, des sanctions seront prises.

Les étudiant(e)s ont des droits mais aussi des devoirs comme l'assiduité et la ponctualité. L'établissement communique au Crous la liste des étudiant(e)s boursier(e)s non assidus. Le Crous peut suspendre le versement de la bourse et/ou vous demander un remboursement.

Pour tout évènement remettant en cause la scolarité (comportement, santé, accident...) les parents peuvent être appelés à tout moment pour venir chercher leur enfant.

•Ponctualité :

-Pour un cumul de 3 retards sur le mois en cours, une récupération d'heure(s) sera à effectuer.

-2 cumuls de 3 retards sur le mois entraineront une mise en garde.

-Pour un retard de plus de 30 minutes, l'étudiant(e) attendra l'heure suivante pour entrer en cours. L'heure manquée sera considérée comme une heure d'absence et sera sanctionnée comme les autres absences.

•Absences

-Toute absence sans motif recevable ou sans justificatif officiel entrainera une récupération du nombre d'heures manquées

-Un cumul de deux demi-journées d'absence sans motif valable ou sans justificatif officiel (*certificat médical, convocation examens...*) sur le mois en cours entrainera une mise en garde.

-Une demi-journée supplémentaire d'absence injustifiée sur le mois, entrainera un avertissement.

•Absences devoir ou CCF

Une absence à une évaluation sans justificatif officiel entrainera un zéro. Une absence justifiée pourra faire l'objet d'un rattrapage, en dehors des heures de cours, avec ou sans préavis.

•**Grèves.** Sans mettre en cause le droit des étudiant(e)s, il est rappelé aussi que les étudiant(e)s ont le devoir d'assiduité aux cours. En conséquence, la direction n'autorise pas la participation aux manifestations. Durant le temps scolaire, les étudiant(e)s sont sous la responsabilité du chef d'établissement et ne peuvent donc quitter le campus **sans autorisation préalable** de leurs parents ou représentant légal. Toute participation sans autorisation écrite **au préalable** sera sanctionnée de la même façon qu'une absence injustifiée.

•**Départ en vacances :** Un calendrier de vacances scolaires établi par le ministère de l'Enseignement Supérieur est diffusé en début d'année. Les départs anticipés en vacances ou en week-end ne sont pas acceptés par l'établissement et resteront non justifiés.

•Les punitions et sanctions

La **punition** est une mesure prise à l'encontre de l'étudiant(e) en cas de manquement mineur à ses obligations ou en cas de comportement perturbateur. Elle peut être posée par toutes personnes de la communauté éducative.

La **sanction** a pour objet de punir un manquement grave ou répété aux obligations de l'étudiant(e), aux atteintes aux personnes ou aux biens.

Les sanctions peuvent être proposées par les différents membres du corps professoral ou de la vie éducative, par les conseils de classe et validées par un membre du Conseil de Direction.

Un conseil de médiation en présence de l'étudiant(e) peut se réunir à la demande de l'équipe pédagogique.

Le Chef d'établissement ou tout membre du conseil de direction peut prononcer seul toute sanction d'avertissement, de blâme ou d'exclusion temporaire en fonction de la gravité des faits.

•Punition

-La retenue au campus pour y accomplir un travail scolaire ou un travail d'intérêt général (TIG).

-Les récupérations d'heures suite aux retards, absences.

Ces heures posées par la vie scolaire seront à effectuer sur le temps libre de l'étudiant(e) y compris entre 17H30 et 19H00 en salle de permanence.

•Sanctions

Les sanctions varient en fonction de la gravité des cas

- La mise en garde.

- L'avertissement.

- Le blâme.

- L'exclusion temporaire qui peut s'accompagner d'un travail d'intérêt général.

- La présentation devant le conseil de discipline pouvant statuer sur une exclusion définitive.

Trois avertissements sur l'année entraîneront un jour d'exclusion des cours.

Si la journée d'exclusion des cours n'a pas d'incidence positive sur le comportement de l'étudiant, une exclusion définitive des cours pourra être envisagée.

•Conseil de discipline

Le conseil de discipline est présidé par le chef d'établissement ou son représentant

Constitution du Conseil de discipline

- Directeur, Directeur des études, DDFPT

- Professeur principal, Professeurs de la classe

- Responsable de Vie Scolaire

- Délégué(e)s étudiant(e)s de la classe

- Délégués parents,

- Représentant de l'APEL

- Responsable d'internat si l'étudiant(e) est interne

Invités :

- Etudiant(e) concerné(e)

- Parents ou représentant légal de l'étudiant(e) concerné

- Toutes personnes concernées par les faits (*autres professeurs, assistant d'éducation, personnel autres étudiants...*).

Organisation des études

• Emploi du temps

L'emploi du temps hebdomadaire peut être modifié dans l'année en fonction de nécessités pédagogiques ou d'évènements le nécessitant. Les étudiant(e)s en seront prévenus à l'avance dans la mesure du possible. Tout changement d'emploi du temps est validé par la direction et notifié via Pronote.

•Fraudes

Le copiage, la tricherie ou tentative de triche pendant les devoirs entraînent une sanction pouvant se traduire par un zéro et/ou une sanction. Dans le cas d'examen en CCF, un procès-verbal de constat de fraude sera adressé aux services rectoraux conformément au règlement des examens.

•Stages

Les stages sont obligatoires. La recherche de ces derniers appartient à l'étudiant(e), et fait partie de son projet personnel incitant à l'autonomie et à la responsabilisation. Tout stage non effectué en 1^{ère} année interdit le passage en 2^{ème} année.

•Passage en 2^{ème} année

Le passage en 2^{ème} année est conditionné par l'assiduité, l'obtention de résultats suffisants à l'appréciation du conseil de classe. Une commission d'appel académique existe ; elle statue sur le passage en fonction du dossier scolaire. Elle ne peut infirmer toute décision disciplinaire prise par l'établissement.

4 - RESPECT DE SOI, DES PERSONNES ET DES BIENS

•Tenue vestimentaire

La vie en collectivité implique d'avoir une tenue décente, correcte et respectueuse. Ainsi, au sein de l'établissement, une hygiène et une tenue adaptées à l'environnement scolaire et professionnel sont exigées. En conséquence, les vêtements adaptés à la sphère privée **ne sont pas acceptés** : *jogging, survêtement, jeans déchirés, crop top, débardeur, tongs...*

Les étudiant(e)s qui ne respecteraient pas cet engagement ne seront pas accepté(e)s en classe et seront prié(e)s de rentrer chez eux pour se changer. L'absence en cours sera notifiée et sanctionnée comme une absence non-recevable. Sauf pour raisons médicales ou de sécurité, les casquettes, bonnets ou tout autre couvre-chef sont interdits dans les locaux.

la CIRCULAIRE N°2008-229 DU 11-7-2008.

•Respect des personnes et des biens :

Une attitude de respect des personnes (politesse, langage, bienveillance) est également attendue de la part des étudiant(e)s. Toute agression physique, verbale ou écrite fera l'objet d'une sanction pouvant conduire à l'exclusion. Les étudiant(e)s doivent respecter le matériel et les locaux mis à leur disposition par l'établissement et le bien d'autrui : toute dégradation volontaire conduira à une sanction et le paiement des frais de remise en état ou de remplacement.

L'établissement décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, détériorations pour les objets personnels (argent, matériel, véhicules automobiles, cycles...) apportés au sein du campus.

•Téléphones portables

Les téléphones portables peuvent être utilisés en cours, à la demande du professeur. En dehors de ce cadre, leur utilisation n'est pas autorisée dans les salles d'enseignement : l'appareil pourra être confisqué et remis au bureau de la Vie scolaire.

•Tabac, alcool, drogue et boisson énergisante Conformément à la CIRCULAIRE N°2006-196 DU 29-11-2006 JO DU 5-12-2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, **il est interdit de fumer ou d'utiliser la cigarette électronique dans les locaux, l'enceinte ou sur les parkings de l'établissement.** Cependant, dans le cadre du plan Vigipirate, une zone fumeur est délimitée à l'intérieur de l'établissement. Elle est strictement réservée aux étudiants et aux personnels.

L'introduction et/ou la consommation de drogues ou d'alcool dans l'établissement, ainsi que tout commerce illégal entraîneront des sanctions qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion et seront signalés aux autorités compétentes de police. En cas d'ébriété ou de consommation de stupéfiants, constatées ou soupçonnées, il sera demandé aux parents de venir chercher leur enfant.

Boissons énergisantes : la consommation ou la détention de ce genre de boissons est strictement interdite dans les établissements scolaires selon

•Les voyages et activités extra-scolaires :

Durant les voyages ou sorties scolaires, les étudiants sont sous la responsabilité du campus. En conséquence, en toutes circonstances, les étudiants sont tenus au respect du règlement de l'établissement et à la politesse. Un règlement spécifique sera établi pour chaque voyage. Au cas où des étudiants ne respecteraient pas ce règlement, les sanctions disciplinaires seront appliquées.

•Déplacements pédagogiques extérieurs autorisés par le chef d'établissement.

Les déplacements scolaires s'effectuent avec un ordre de mission, sous la responsabilité de l'établissement.

5 - SECURITE

•Etablissement sous vidéo-surveillance

Pour des raisons de sécurité, les accès (entrées et sorties), les zones de stationnement ainsi que les zones de circulation extérieures et intérieures de l'établissement sont sous vidéo-surveillance durant les heures d'ouverture. Les images sont sauvegardées durant 14 jours. Des images pourront être extraites par le chef d'établissement en cas de nécessité.

•Conduite à l'atelier

Suivant la spécialité, une tenue de travail, une blouse et/ou des chaussures de sécurité sont exigées pour les travaux pratiques d'atelier. *(Consulter le tableau figurant sur la circulaire de rentrée).*

Les consignes de travail et de sécurité données par les enseignants s'imposent à tous. Tout manquement peut entraîner un accident pour soi-même ou autrui avec des conséquences graves.

•L'utilisation de l'outil informatique

L'informatique est conditionnée au respect de la charte informatique par chaque étudiant.

LES CAMPUS LA SALLE EN FRANCE

UN LABEL DE QUALITÉ

campus
La Salle★

www.campus.lasallefrance.fr



CONTACTS



Heures de réception

Le Directeur, le directeur adjoint, les responsables, les professeurs reçoivent sur rendez-vous.

L'accueil, le secrétariat et la comptabilité sont ouverts de 8H00 à 12H00 puis 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi.

Responsable de la vie scolaire et l'internat

02 97 62 05 20

crvs@stjo-vannes.com

Vie scolaire (Enseignement Supérieur):

02 97 62 05 10

viescolairelegt@stjo-vannes.com

Responsable de l'internat :

02 97 62 05 15 (le soir)

internat@stjo-vannes.com



Nous contacter



PAR TÉLÉPHONE

Tél : 02 97 63 14 63 - Fax : 02 97 63 18 87



PAR COURRIER : Lycée Saint-Joseph La Salle

39 Boulevard des Îles – CS 42404 - 56010 Vannes cedex



PAR E-MAIL

administration@stjo-vannes.com



Rejoignez-nous sur Facebook : Lycée Saint Joseph de Vannes



St Joseph
La Salle - Vannes

<https://stjo-lasalle-vannes.fr/>